

Appel à la solidarité

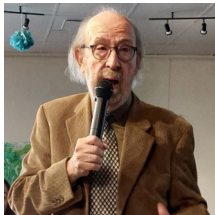
L'action du comité Sauvons Mena'sen vise à réparer l'injustice créée par la vente à des promoteurs privés du complexe immobilier le FAUBOURG MENA'SEN.

IL FAUT GAGNER CETTE CAUSE : tout d'abord pour les 250 locataires actuels et futurs, mais aussi, pour éviter que ça se reproduise dans d'autres organismes à but non lucratif (OBNL). Les OBNL du Québec ont besoin d'une loi spécifique pour les encadrer, en dehors de la Loi sur les compagnies.



Avant d'être vendu en 2022, ce complexe domiciliaire de 172 unités d'habitation à loyer abordable appartenait à un organisme à but non lucratif (OBNL). *« Je ne comprends toujours pas comment cinq administrateurs d'un OBNL de logement, qui n'ont investi aucun fonds dans ce projet, ont pu vendre le Faubourg Mena'sen à des intérêts privés et empocher l'argent ».*

Hélène Dauphinais, coprésidente de la campagne de financement



Avec la privatisation du Faubourg Mena'sen, *« il y a là un grand danger. Pas seulement pour Sherbrooke, il y a un danger pour l'ensemble du Québec. D'où l'importance de gagner cette bataille pour préserver ce modèle de prix abordable dans le logement ».*

Gérald Larose, coprésident de la campagne de financement

Ensemble, sauvons Mena'sen

À l'automne 2025, le comité Sauvons Mena'sen a relancé sa campagne de financement afin de supporter son avocat et une partie des frais encourus dans le cadre des procédures judiciaires. Cette fois-ci, l'appel à la solidarité vise **l'ensemble du Québec**.

Une victoire ! Le 10 octobre dernier, les juges de la Cour d'appel ont débouté les adversaires, autorisant l'annulation de la dissolution de l'OSBL d'origine. Mais une victoire en Cour d'appel ne signifie pas une victoire sur toute la ligne. **La bataille judiciaire se poursuit !**

Coup de théâtre ! Le 10 décembre 2025, les 5 ex-administrateurs ont été **ARRÊTÉS POUR FRAUDE**, suite à des chefs d'accusation déposés par le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Aussi, l'un d'eux est avocat et, en mars 2026, il s'est vu **RETIRER SON DROIT DE PRATIQUE**, provisoirement, par le Conseil de discipline du Barreau du Québec. Ces deux processus, que nous suivons de près, sont toutefois indépendants de celui entrepris par le comité Sauvons Mena'sen.



Site web : [<https://sauvons-menasen.org>]

[[Contribuer via Zeffy](#)] [[Voir la vidéo explicative](#)] [[Nous joindre sur Facebook](#)]